# Espagne : Les immigrés réclament le droit de vote et d'éligibilité

03/11/2011 à 19h25

**Plusieurs associations d'immigrés et de «défense des droits humains» ont signé un manifeste dans lequel elles appellent le gouvernement espagnol à permettre aux étrangers de jouir automatiquement du droit de vote et d'éligibilité. Elles dénoncent également la «stigmatisation» des étrangers par les partis politiques, à l'approche des législatives du 20 novembre.**

On propose de supprimer les prestations publiques destinées aux immigrés tout en oubliant que ces derniers ont contribué à créer de la richesse. (Extrait du manifeste)

Les étrangers veulent davantage être associés à la vie politique espagnole. Des associations appellent à une réforme de la constitution espagnole et de la loi sur les étrangers afin de permettre aux 2,4 millions d'immigrés résidant dans le royaume de Juan Carlos de pouvoir jouir des mêmes droits que les Espagnols en matière de vote et d'éligibilité. Ils citent notamment l'exemple de pays européens comme la Belgique, où le droit de vote des étrangers aux communales est acquis depuis 2004.

L'Espagne quant elle, ne le permet aux étrangers que dans le cadre de l'application du principe de la réciprocité, signé avec plusieurs pays. Lors des dernières élections locales, un peu plus de 473 000 étrangers originaires de 36 pays, dont l'Équateur, la Colombie, le Pérou, la Bolivie, le Chili et le Paraguay, avaient pu voter.

D'ailleurs le gouvernement espagnol devrait prochainement en faire de même avec les Marocains, après que la nouvelle

constitution du royaume ait accordé le droit de vote aux étrangers lors des élections locales. […]

Yabiladi